

Information concernant les obligations liées à l'élection présidentielle 2022

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

- l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, **il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022**,
- la possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne sur l'adresse :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales,
- chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.